

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11	11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Date de la convocation
11/09/2025
Date d'affichage
11/09/2025

Présidence : **M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau**

Secrétaire de séance : **M. Patrick RIVARD**

Participants :

M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Julien PICHOT, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD et Mme Jasmonde MARTIN.

Absents excusés : **Mme Evelyne GENECQUE, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY**

Absents : **Mme Julie DE FRANCQUEVILLE, M. Jean-André CAHUZAC**

Objet de la Délibération :

LANCER DES ÉTUDES ET DES DIAGNOSTICS PRÉALABLES AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Délibération n° 2025_30

À la suite de la réunion de la commission d'urbanisme du 3 avril 2025 concernant la restructuration de l'école maternelle, la mairie a mandaté le cabinet KAFOVA, architecte basé à Paris, pour mener une étude de faisabilité du projet.

Cette étude s'appuie sur les besoins exprimés par les utilisateurs des locaux (documents réalisés le 3 février 2022 et actualisés lors de la commission d'urbanisme du 3 décembre 2024), ainsi que sur les études antérieures réalisées par le cabinet POP et le CAUE28, et sur la visite effectuée sur site le 29 avril 2025.

Les résultats de cette étude ont été présentés à la commission d'urbanisme du 10 septembre 2025, mais n'ont pas donné satisfaction, car ils ne répondaient pas aux attentes.

Favorable à la poursuite du projet, la commission propose de mandater le cabinet l'Atelier Millarchitecture, qui a une expérience significative dans des projets scolaires, pour réaliser une nouvelle étude. Il est à noter que c'est le cabinet qui a travaillé sur l'école de Béville le comte et qu'il a déjà collaboré avec la commune, donnant satisfaction.

Par ailleurs, il a été proposé de procéder aux diagnostics nécessaires à la mise en œuvre du projet.

La proposition d'honoraires de l'Atelier Millarchitecture ainsi que le devis du bureau d'études DELAGE & COULIOU pour un audit de type « Energétis collectivités bâtiment » ont été présentés au conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

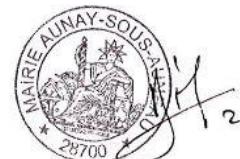
- **D'autoriser Monsieur le Maire à lancer des études et des diagnostics pour la restructuration de l'école maternelle**
- **D'engager les frais s'y afférents.**

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr

Rubrique : La commune / Vie municipale le : 23/09/2025

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Robert DARIEN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative